



D.2025.06.18.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 18 Juin 2025

7- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.2 – Approbation du Compte de Gestion 2024 du SMTC

L'an deux mille vingt-cinq, le dix huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

Le Compte de Gestion du budget du SMTC pour l'exercice 2024, dressé par la Paierie Départementale, retrace à l'identique les résultats du Compte administratif 2024, soit :

Résultat d'exécution

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2023) (1)	Part affectée à l'investissement exercice 2024 (2)	Résultat de l'exercice 2024 (3)	Résultat de Clôture de l'exercice 2024 (1)-(2)+(3)
Fonctionnement	258 195 587,20	+ 164 860 343,07	+ 110 149 056,91	= 203 484 301,04
Investissement	-164 860 343,07	- 0,00	+ 124 271 789,10	= -40 588 553,97
Total	93 335 244,13	- 164 860 343,07	- 234 420 846,01	= 162 895 747,07

* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte de Gestion 2024 du SMTC dressé par la Paierie Départementale, identique au résultat de clôture du Compte Administratif 2024.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES